

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2023**

Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents

et ouvre la séance à 20h02

Présents :

MM. ALLEMANN Christian, HUMM Kévin, CHEVAL Guy, SAUNIER Edouard.

Mmes FIMBEL Katia, WAFFLARD Stéphanie

Absents excusés : M LUDWIG Claude, Mme JURET Josiane, Mme SUTTER Anne-Catherine, Mme BAUMLE Myriam

Secrétaire de séance: Mme Katia FIMBEL

❖ **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14/04/2023
2. Aménagement de sécurité rue Breton
3. Programme des travaux d'exploitation ONF
4. Délibération contrat de territoire Sud Alsace de la CEA
5. Cession du terrain rue du 20 novembre
6. Nomination Maître HASSLER Jean-Marc (Vente sentier rue Breton)
7. Création d'un carrefour giratoire rue de Paris
8. Questions financières
9. Compte-rendu de commissions
10. Délégation du Maire
11. Divers

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'absence excusée de Madame JURET, Monsieur LUDWIG, Madame BAUMLE et Madame SUTTER

Monsieur le Maire présente Monsieur GEORGES qui présentera le projet dans le point 2 du conseil municipal.

POINT N°1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14/04/2023

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 – AMENAGEMENT DE SECURITE RUE BRETON

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Georges qui est venu détailler le projet de l'aménagement de sécurité de la rue Breton.

Monsieur Georges indique qu'il y a un problème de vitesse et de stationnement dans cette rue ainsi qu'un souci concernant le pied de bus qui doit être mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Il explique qu'un rétrécissement de chaussée avec un principe de priorité pour un côté est prévu ; le côté qui aura la priorité sera à définir avec la police. Il propose également de remettre un coussin berlinois devant l'école pour un réel effet de ralentissement juste devant le portail de l'école peu importe le flux de circulation.

La création d'une oreille pour casser la ligne droite est prévue ainsi qu'un parking pour stationner avec des pavés drainants et un drainage en dessous plus une solution de drainage en cas de trop plein. Il serait également intéressant de mettre une cuve de 30 m³ d'eau de pluie qui serait installée avec des filtres à charbon et particules ainsi qu'un dessableur. Monsieur Georges précise qu'il est possible d'obtenir une subvention à hauteur de 60% pour cette installation.

Monsieur Georges indique qu'il y aura une réorganisation concernant les stationnements dans la rue en ajoutant aussi davantage d'espaces verts afin de casser la visibilité de la ligne droite.

Katia FIMBEL s'interroge sur le passage des machines agricoles après les travaux.

Monsieur GEORGES répond qu'il est prévu une largeur de 3,50m, donc les gabarits classiques n'auront aucun problème pour passer.

Edouard SAUNIER précise qu'il y a un accès par la rue Michelet dans l'hypothèse où certaines machines auraient des difficultés à emprunter cette route.

Monsieur le Maire propose de mettre des panneaux afin de préciser la dimension.

Monsieur Georges indique qu'il s'agit des normes au niveau de la largeur et que toutes les réalisations effectuées dans d'autres communes sont satisfaisantes. Si réellement le problème devait se présenter pour une machine, elle pourrait toujours se mettre à cheval sur le trottoir car ce seront des bordures biaisées. Cependant il précise que le quai de bus sera infranchissable dû à sa hauteur.

Edouard SAUNIER se questionne sur le positionnement du coussin berlinois.

Monsieur GEORGES explique qu'il préfère abaisser la vitesse devant l'école, car si le coussin est positionné plus loin, les véhicules pourraient reprendre de la vitesse juste devant l'établissement.

Edouard SAUNIER s'interroge sur ce qu'il est prévu de mettre en place après la rue Breton lorsqu'on se dirige vers les champs.

Monsieur GEORGES répond qu'il s'est essentiellement concentré sur l'école, mais il pense que les aménagements vont tout de même créer un ralentissement.

Edouard SAUNIER demande quel est l'estimation de prix pour ces travaux.

Monsieur GEORGES répond qu'il faudrait compter environ 175 000 € hors subvention sachant que dans ce prix il y a 70 000 € qui peuvent être subventionné à 60% ce qui reviendrait à 105 000 € hors les autres éventuelles subventions.

Monsieur le Maire demande s'il serait possible de prévoir une cuve de 50m³ au lieu de 30m³.

Monsieur GEORGES indique que le volume de la cuve reste à définir mais que c'est tout à fait possible.

Edouard SAUNIER s'interroge sur la durée des travaux. Monsieur GEORGES estime qu'il faudra 1 mois et demi environ.

Christian ALLEMANN précise que les travaux devront obligatoirement être réalisés pendant les vacances d'été.

Katia FIMBEL indique donc que ce sera éventuellement pour l'été 2024.

Monsieur le Maire demande si le marché peut être lancé en octobre 2023 et si les prix seront garantis jusqu'au mois de juillet 2024.

Monsieur GEORGES indique que c'est tout à fait possible mais qu'il faudra prévoir une clause de révision des prix sur l'indice INSEE.

Monsieur le Maire dit que le marché sera lancé pour le mois d'octobre ou novembre 2023.

Katia FIMBEL s'inquiète de savoir si nous sommes dans les temps pour les demandes de subventions.

Monsieur GEORGES confirme et précise que l'augmentation de prix de l'indice INSEE augmente moins vite que les prix normaux. Les entreprises auront tendance à appliquer des prix plus bas puisque les travaux seront prévus pour le deuxième semestre de l'année.

Monsieur le Maire explique que lorsque le dossier sera complet, il faudra l'envoyer à la préfecture à cause des délais. Il y a généralement 2 ans pour utiliser les subventions.

Monsieur GEORGES indique qu'il est déjà possible de déposer la demande de subvention auprès de la DETR pour 2024.

Katia FIMBEL trouve que le récupérateur d'eau serait une bonne idée et reprend la proposition de Monsieur le Maire de l'augmenter à 50m³. Elle s'interroge également sur la taille du réservoir que les agents communaux utilisent actuellement.

Christian ALLEMANN indique qu'ils ont un réservoir de 1 000L et qu'ils doivent le remplir trois fois par semaine. Il s'inquiète du fait que les pavés seront drainant et que le trottoir va jusqu'au mur de l'école.

Monsieur GEORGES explique que ce sera à deux mètres de la façade mais qu'ils rajouteront du delta MS afin d'avoir un mouvement d'air entre la terre et la façade.

Monsieur GEORGES indique qu'il faudra reprendre rendez-vous afin de choisir le type de bordures et le volume de la cuve.

Monsieur GEORGES quitte la séance à 20h29.

Monsieur le Maire explique que les conseillers avaient déjà donné leur accord pour l'étude de projet (3 500 € HT) et le plan topographique (720 € TTC) mais pour pouvoir continuer ce projet il faut prendre une délibération.

Le montant total est de 6 500 € HT comprenant :

- Le dossier de consultations des entreprises (900 € HT),
- Le suivi des travaux (5 000 € HT)
- L'assistance aux opérations de réception (600 € HT)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le devis de l'entreprise URBAMI pour un montant de 6 500 € HT
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

POINT N°3 – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ONF

Monsieur le Maire explique que, comme chaque année, des travaux vont être réalisés par l'ONF.

De l'abattage d'arbres est prévu pour un bilan prévisionnel de 3 310€ de recette.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve les travaux d'exploitations prévus par l'ONF
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

POINT N°4 – DELIBERATION CONTRAT DE TERRITOIRE SUD ALSACE DE LA CEA

Monsieur le Maire explique que la CEA a adopté sept Contrats de Territoire Alsace 2022-2025 construits autour d'enjeux prioritaires territorialisés.

Ce contrat consiste à rassembler la CEA1, les communes et les intercommunalités afin de partager des objectifs de développement et d'amélioration des services aux habitants et de nous donner accès aux dispositifs de soutien proposés par la CEA.

La période concernée est 2022-2025.

Afin de pouvoir bénéficier de ces fonds, le Conseil Municipal doit délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'adoption de ce contrat de territoire de la CEA
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

POINT N°5 – CESSION DE TERRAIN RUE DU 20 NOVEMBRE

Monsieur le Maire explique que les travaux de la rue du 20 novembre ont commencé, l'entreprise BRUETSCHY reviendra le 18 juillet pour enlever l'enrobé afin d'en reposer un nouveau.

Madame KUNTZ Liliane est propriétaire d'un morceau de terrain qui, s'il appartenait à la commune, pourrait faciliter les travaux afin de rendre la route droite.

Madame KUNTZ est d'accord de nous vendre cette partie de terrain pour 1 500 €.

Monsieur le Maire propose de nommer Maître HASSLER Jean-Marc afin de finaliser la vente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'achat du terrain de Madame KUNTZ Liliane pour 1 500 €
- Approuve la nomination de Maître HASSLER pour finaliser la vente
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

POINT N°6 – NOMINATION MAITRE HASSLER JEAN-MARC (CESSION SENTIER RUE BRETON)

Monsieur le Maire indique que la société BATIGE a appelé afin de finaliser la vente du sentier rue Breton. Il explique que nous avons reçu la confirmation qu'un immeuble ne sera pas construit sur cet emplacement. Monsieur HOUETTE de la société BATIGE a expliqué que les deux maisons sont vendues en l'état et donc rien ne sera démoli ; de ce fait, il demande à pouvoir finaliser cet achat dont nous avons délibéré lors d'un précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que les frais notariés sont à la charge de BATIGE.

Il propose de nommer Maître HASSLER Jean-Marc pour suivre ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la nomination de Maître HASSLER Jean-Marc pour finaliser la cession du sentier rue Breton.
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

POINT N°7 – CREATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE RUE DE PARIS

Monsieur le Maire expose le projet de mettre un carrefour giratoire au croisement de la rue de Paris et la rue Charles de Gaulle. C'est également à Monsieur GEORGES que la commune s'est adressée pour ce projet.

Après son passage, Monsieur GEORGES propose une étude d'avant-projet d'un montant de 6 500 € HT soit 7 800 € TTC et l'élaboration d'un plan topographique pour un montant de 3 950 € HT soit 4 740 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve l'étude d'avant-projet pour un montant de 6 500 € HT soit 7 800 € TTC par l'entreprise URBAMI

- Approuve le plan topographique pour un montant de 3 950 € HT soit 4 740 € TTC par l'entreprise GEOMEX
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

POINT N°8 – QUESTIONS FINANCIERES

8.1 - Rue du 20 novembre

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré Madame GROELLY Céline qui a abimé le trottoir devant chez elle suite à des travaux. Après en avoir discuté avec elle, cette dernière accepte de refaire la partie abimée à ses frais. Un courrier a été écrit en ce sens.

8.2 Ruelle piétonne

Monsieur le Maire parle de la ruelle piétonne reliant le rue Charles de Gaulle à la rue Wilson. Il a demandé des devis à différentes entreprises :

- MULLER PAYSAGE pour un montant de 24 525 € HT soit 29 430 € TTC.
- BRUETSCHY pour un montant de 17 152 € HT soit 20 582,40 € TTC
- TP3F pour un montant de 12 750 € HT soit 15 300 € TTC
- WIEDMER pour un montant 9 710 € HT soit 11 652 € TTC

Monsieur Le Maire montre des photos afin d'avoir des idées pour l'aménagement de la ruelle.

Christian ALLEMANN pense qu'il vaudrait mieux poser les pavés aux extrémités plutôt qu'au milieu afin d'éviter d'éventuelles chutes en vélo.

Edouard SAUNIER demande s'il y a des bordures. Christian ALLEMANN indique que ce sont des murets.

Edouard SAUNIER trouve que la ligne de pavés au centre serait mieux.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra également mettre des plots en début de rue afin d'éviter que les petites voitures passent par cette ruelle piétonne et pense qu'il faudrait également y mettre de la lumière.

Christian ALLEMANN indique qu'il y a un mat qui se trouve du côté du restaurant qui pourrait servir de support pour un luminaire.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de mettre uniquement du macadam dans la ruelle.

Katia FIMBEL explique qu'elle trouve cela mieux avec des pavés.

Christian ALLEMANN demande si les pavés seront posés sur un lit de sable ou s'ils seront bétonnés car avec le sable les mauvaises herbes vont venir, ce qui demande de l'entretien.

Monsieur le Maire indique que c'est une précision qui pourra être apportée lors des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis de l'entreprise WIEDMER pour un montant de 9 710 € HT soit 11 652 € TTC.
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.3 – Prolongement rue des champs

Monsieur le Maire expose les trois différents devis pour le prolongement de la rue des champs :

- ENCER pour un montant de 11 156 € HT soit 13 387,20 € TTC
- TP3F pour un montant de 9 220 € HT soit 11 064 € TTC
- BRUESTCHY pour un montant de 13 408 € HT soit 16 089,60 € TTC

L'entreprise BRUETSCHY a prévu des bordures d'un montant de 18 000 € tandis que TP3F n'a prévu aucunes bordures. Quant à l'entreprise ENCER, elle prévoit des bordures pour 14 000 € en plus des gaines sont prévues pour des lampadaires. Monsieur le Maire précise que l'entreprise ENCER maintient les prix du devis établit en 2022.

Edouard SAUNIER demande s'il y a beaucoup de résidents.

Monsieur le Maire indique qu'il y a 4 ou 5 maisons.

Edouard SAUNIER et Kévin HUMM proposent de choisir une option sans bordure.

Christian ALLEMANN indique que tout le monde a le droit d'avoir de bonnes routes peu importe la taille de la rue ou le nombre de maisons.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise ENCER facture 4 000 € pour les bordures tandis que l'entreprise BRUETSCHY est à 6 000 € pour la même prestation.

Christian ALLEMANN propose de demander des bordures moins chères.

Katia FIMBEL explique qu'elle trouve l'idée intéressante d'avoir des gaines prévues pour d'éventuels lampadaires.

Edouard SAUNIER propose de choisir l'entreprise ENCER.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis de l'entreprise ENCER pour un montant de 11 156 € HT soit 13 387,20 € TTC
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.4 – Prolongement rue des Jardins

Monsieur le Maire expose les différents devis :

- TP3F pour un montant de 10 400 € HT soit 12 480 € TTC
- BRUETSCHY pour un montant de 8 940 € HT soit 10 728 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis de l'entreprise TP3F pour un montant de 10 400 € HT soit 12 480 € TTC
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.5 – Aire de jeux / détente

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu des devis de l'entreprise BARTH-SCHNEIDER et ETS WOLF pour le débroussaillage au niveau de la future aire de détente et de jeux.

L'entreprise BARTH-SCHNEIDER propose un montant de 5 800 € HT soit 6 960 € TTC et l'entreprise ETS WOLF propose d'inclure le débroussaillage et l'évacuation des arbres pour un montant de 4 800 € HT soit 5 760 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis de l'entreprise ETS WOLF pour un montant de 4 800 € HT soit 5 760 € TTC
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.6 – Chemin de liaison rue de Willer/salle polyvalente

Monsieur le Maire expose les différents devis concernant le chemin de liaison reliant la rue de Willer et la salle polyvalente :

- BARTH-SCHNEIDER pour un montant de 8 280 € HT soit 9 936 € TTC
- TP3F pour un montant de 22 500 € HT soit 27 000 € TTC
- BRUETSCHY pour un montant de 22 926,80 € HT soit 27 512,16 € TTC

Edouard SAUNIER signale qu'il trouve que les routes faites par l'entreprise BARTH-SCHNEIDER ne sont pas très qualitatives et ne tiennent pas correctement sur la durée. Il indique qu'il y a trop de sable et trop de cailloux de différentes tailles et soulève que s'il faut refaire les routes constamment cela devient cher en finalité.

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point au prochain conseil municipal.

8.7 – Aménagement Eselweg

Monsieur le Maire expose les différents devis concernant l'aménagement du Eselweg :

- TP3F pour un montant de 18 500 € HT soit 22 200 € TTC
- BARTH-SCHNEIDER pour un montant de 8 995 € HT soit 10 794 € TTC
- BRUESTCHY pour un montant 10 652,30 € HT soit 12 782,76 € TTC.

Edouard SAUNIER trouve qu'il vaudrait mieux ne rien faire puisque Michelbach-Le-Haut ne continuera pas le chemin de leur côté et donc il restera toujours inachevé.

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire le prolongement du Eselweg.

8.8 – Prolongement rue des Vignes

Monsieur le Maire expose les différents devis concernant le prolongement de la rue des Vignes :

- BARTH-SCHNIEDER pour un montant de 18 025 € HT soit 21 630 € TTC
- TP3F pour un montant de 24 500 € HT soit 29 400 € TTC
- WIEDMER pour un montant de 8.330,00 € TTC
- BRUESTCHY pour un montant de 12 766.32 € HT soit 15 319,58 € TTC

Christian ALLEMANN explique que le chemin est actuellement en mauvais état et qu'il est également très fréquenté par les promeneurs. Il propose de relancer l'entreprise WIEDMER pour donner plus d'explications concernant son devis.

Le Conseil Municipal s'accorde pour demander des détails à l'entreprise WIEDMER pour clarifier son devis.

8.9 – Prolongement rue des Prés

Monsieur le Maire expose le devis de l'entreprise BARTH-SCHNEIDER pour un montant de 2 870 € HT soit 3 444 € TTC.

Il propose de demander à l'entreprise WIEDMER un devis pour ces travaux.

Le Conseil Municipal s'accorde pour demander un devis à cette entreprise.

8.10 – Chemin des Arboriculteurs

Monsieur le Maire expose le devis de BARTH-SCHNEIDER pour un montant de 8 760 € HT soit 10 512 € TTC.

Edouard SAUNIER propose de demander des devis à d'autres entreprises.

8.11 – Subvention du collège Nerval de Village-Neuf

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la part du collège Nerval de Village-Neuf concernant une demande de subvention de 10 € par élève scolarisé chez eux pour permettre aux professeurs de français d'étudier des œuvres complètes.

Un élève du collège réside à Attenschwiller

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la subvention de 10 € pour le collège Nerval de Village-Neuf
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.12 – Subvention lycée Jean Mermoz

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du lycée Jean Mermoz de Saint-Louis. Il nous sollicite pour une subvention pour un voyage scolaire à Barcelone.

En 2022, une subvention de 36 € avait été versée à un élève d'un autre collège.

Stéphanie WAFFLARD interpelle le conseil municipal sur le fait que cet élève ne réside plus à Attenschwiller.

Le Conseil Municipal s'accorde pour dire qu'il faut vérifier si cet élève réside encore dans la commune ou non.

8.13 – Subvention APAMAD / APALIB

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'APAMAD et l'APALIB.

L'APAMAD fait une demande de subvention d'un montant de 420 € et l'APALIB pour un montant de 1150 € soit un total de 1570 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la demande subvention de l'APAMAD pour un montant de 420 €
- Approuve la demande de subvention de l'APALIB pour un montant de 1150 €
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.14 – Subvention AFAPEI

Monsieur le maire présente la demande de subvention de l'AFAPEI qui accueille actuellement 3 personnes dont les parents résident à Attenschwiller.

Monsieur le Maire précise que l'an passé la subvention s'élevait à 120 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la demande de subvention de l'AFAPEI pour un montant de 120 €
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.15 – Subvention Resto du cœur

Monsieur le Maire présente la demande de subvention des Resto du Cœur d'un montant de 300 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la subvention des Resto du Cœur pour un montant de 300 €.
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.16 – Subvention pour l'union frontalière des donneurs de sang bénévoles.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'UFDSB. Il explique que l'année passée, nous leur avons octroyé 60 €, cependant l'association demande si nous pouvions revoir notre don à la hausse car le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la demande de subvention de l'UFDSB pour un montant de 100 €
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.17 – Subvention pour l'union départementale des sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'UDSP. Le montant de la subvention est calculé en fonction du nombre de pompiers actifs ; qui est au nombre de 21 pour Attenschwiller. Ce qui donne un montant de 420 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la demande de subvention de l'UDSP pour un montant de 420 €
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.18 – Démolition maison Groelly

Monsieur le Maire expose les différents devis concernant la démolition de la maison Groelly, 2 rue du Rhin :

- TP3F pour un montant de 35 000 € HT soit 42 000 € TTC
- ENCER pour un montant de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC
- WIEDMER pour un montant de 18 200 € HT soit 21 840 € TTC

Christian ALLEMANN propose de prendre l'entreprise WIEDMER.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis de l'entreprise WIEDMER pour un montant de 18 200 € HT soit 21 840 € TTC
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.19 – Volets et encadrements presbytère

Christian ALLEMANN expose les différents devis concernant le remplacement des volets battants et des encadrements pour le logement du Presbytère ainsi que les différentes variantes :

- TRYBA (volets un tiers lames / deux tiers pleins) pour un montant de 16 677,70 € HT soit 20 013,25 € TTC
- TRYBA (volets panneaux pleins) pour un montant de 17 297 € HT soit 20 756,45 € TTC
- ARTISAL ISO 2000 (volets) pour un montant de 16 537,80 € HT soit 19 845,35 € TTC
- ARTISAL ISO 2000 (encadrements) pour un montant de 13 782,65 € HT soit 16 539,20 € TTC
- ARTISAL ISO 2000 (volets et encadrements) pour un montant de 30 320,47 € HT soit 36 384,56 € TTC

Christian ALLEMANN précise que l'entreprise TRYBA ne fait pas les encadrements, donc dans le cas où TRYBA serait choisi, il faudrait trouver une autre entreprise pour faire les encadrements.

Edouard SAUNIER propose de demander aux locataires actuels de choisir entre les différentes variantes de volets.

Katia FIMBEL explique que la maison communale (9 rue Charles de Gaulle) possède des volets de type un tiers lames et 2 tiers pleins.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis de l'entreprise ARTISAL ISO 2000 pour un montant de 30 320,47 € HT soit 36 384,56 € TTC comprenant les encadrements et les volets.
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

8.20 – Décoration commune

Katia FIMBEL explique qu'elle a demandé des devis pour les décorations métalliques en forme d'animaux dont nous avons discutés au dernier conseil municipal :

- Abeilles pour un montant de 5 380 € HT
- Cigale pour un montant de 4 941 € HT
- Libellule pour un montant de 7 191 € HT
- Coccinelle pour un montant de 5 391 € HT

Edouard SAUNIER s'interroge sur la matière des décorations et sur leur solidité à long terme.

Katia FIMBEL répond qu'elles sont en fibre de verre et qu'elles sont très résistantes aux intempéries.

Monsieur le Maire trouve que les animaux sont chers, l'ensemble du conseil municipal acquiesce.

Guy CHEVAL explique qu'il n'est pas certain de vouloir faire aboutir ce projet car il pense qu'il faudrait en prendre plusieurs ce qui rendrait le projet très onéreux.

Edouard SAUNIER demande s'il est prévu d'acheter de nouvelles décorations pour Noël. Il rajoute qu'il trouve les décorations en fibres de verre très belles mais que le prix reste tout de même élevé.

Monsieur le Maire précise que si jamais le projet devait aboutir, nous pourrions récupérer la TVA puisqu'il s'agit d'un achat d'investissement.

Katia FIMBEL interpelle sur le fait que les fleurs mises en place actuellement dans le croisement rue de Paris et rue Charles de Gaulle sont trop petites.

Kévin HUMM indique qu'il préférerait y mettre quelque chose qui a du sens type logo d'Attenschwiller. Il précise que l'avantage de mettre de la décoration est qu'on n'a pas besoin de s'en occuper contrairement aux plantes.

Edouard SAUNIER propose d'attendre que le projet du carrefour giratoire se concrétise afin de pouvoir y mettre quelque chose d'harmonieux.

Le Conseil Municipal accepte de mettre ce projet de côté.

8.21 – Bac à fleurs

Katia FIMBEL explique qu'elle a fait des recherches et a trouvé une entreprise qui fabrique des bacs à fleurs en corten. Les rectangulaires ou les carrés peuvent être mis sur pieds afin de pouvoir les déplacer facilement. Les bacs existent également avec ou sans retour et peuvent être faits sur mesure.

Katia FIMBEL présente les prix :

Bac à fleur carré de 70 cm avec une bordure de 5 cm en pré rouillé, avec :

- Une épaisseur de paroi de 2mm est au prix de 670 € HT
- Une épaisseur de paroi de 3mm est au prix de 967 € HT
- Une épaisseur de paroi de 5mm est au prix de 1546 € HT

Bac à fleur carré de 70 cm sans retour :

- Une épaisseur de paroi de 2 mm pour un montant de 586 € HT
- Une épaisseur de paroi de 3 mm pour un montant de 867 € HT
- Une épaisseur de paroi de 5 mm pour un montant de 1411 € HT

Christian ALLEMANN précise qu'il faudrait un minimum de 5 bacs pour empêcher les voitures de stationner ou dans le cas contraire il faudrait ajouter des plots. Il propose de voir également les plus petits modèles de bacs afin de pouvoir les alterner. Il précise qu'il préférerait un bac carré sans retour mais avec une épaisseur de 5mm.

Katia FIMBEL présente les bacs rectangulaires 120cm X 70 cm avec un retour :

- Une épaisseur de paroi de 2 mm pour un montant de 984 € HT
- Une épaisseur de paroi de 3 mm pour un montant de 1415 € HT
- Une épaisseur de paroi de 5 mm pour un montant de 2275 € HT

Bac rectangulaire 120 cm X 70 cm sans retour :

- Une épaisseur de paroi de 2 mm pour un montant de 877 € HT
- Une épaisseur de paroi de 3 mm pour un montant de 1288 € HT
- Une épaisseur de paroi de 5 mm pour un montant de 2109 € HT

Christian ALLEMANN pense que les rectangulaires seront trop imposants.

Katia FIMBEL pense qu'elle ira visiter l'atelier afin d'affiner les recherches.

8.22 – Balançoire place rue de Herré

Edouard SAUNIER parle du devis de NGE paysage concernant la pose d'une balançoire sur la place rue de Herré. Le montant du devis s'élève à 8 748 € HT soit 9 972,72 € TTC.

Monsieur le Maire propose de voir avec un autre fournisseur.

9 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

La parole est donnée à Madame FIMBEL qui présente le compte-rendu de la commission constructions ainsi que la commission des affaires sociales.

La parole est donnée à Monsieur ALLEMANN qui présente le compte-rendu de la commission d'assainissement.

10 – DELEGATION DU MAIRE

Monsieur le Maire explique les différents devis qui ont été validés grâce à la délégation de signature accordé le 3 juillet 2020 (délibération n°2020.44) lui donnant le droit d'acter des travaux jusqu'à 10000 € HT :

- GEOMEX rue Breton : 720 € TTC
- URBAMI rue Breton : 3 500 € HT soit 4 200 € TTC
- DIETSCHY passage en LED (école, mairie, Halle de la liberté, salle polyvalente, atelier communal, arrêt de bus) pour un montant cumulé total de 14 994 € TTC
- EPSL aire de jeux : 3 030 € TTC.
- GUTZWILLER remplacement chauffe-eau Presbytère : 1 809,17 € TTC x 2 soit 3 618,34 € TTC.

11 – DIVERS

11.1 – Remerciement Liederkrantz

Monsieur le Maire lit le courrier de remerciement du Liederkrantz pour la subvention accordée dans le cadre de leur voyage.

11.2 – Remerciement de Erica Graber

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de remerciement de la part de Madame Erica GRABER pour le panier garni offert à l'occasion de l'anniversaire.

11.3 – Site internet

Stéphanie WAFFLARD interpelle le conseil municipal concernant le site internet. Il y a un problème lors de la connexion, il faudrait faire une manipulation pour se remettre à jour.

Guy CHEVAL explique que le site ne risque rien et restera en ligne mais que nous n'aurons plus de support sans la mise à jour.

Katia FIMBEL indique qu'elle trouve le site assez compliqué.

Stéphanie WAFFLARD propose de voir avec un professionnel afin de rafraichir le site internet de la commune.

Guy CHEVAL pense qu'il faudrait peut-être à l'avenir migrer sur une autre plateforme pour le site.

11.4- Point travaux

Christian ALLEMANN explique que l'échafaudage du dépôt des pompiers va être déplacé à l'école afin d'y refaire la façade.

La majorité des travaux devrait être terminée pendant les vacances scolaires sauf l'escalier de secours et le toit du préau qui seront réalisés en automne.

Il indique qu'il y a toujours une fuite d'eau à la Halle de la Liberté.

Christian ALLEMANN indique également que les lampes pour le mur du cimetière seront posées sous 4 semaines.

La mise en LED des bâtiments communaux est presque terminée.

Concernant les intempéries, il précise qu'il y a eu beaucoup de dégâts sur les bâtiments municipaux et que les démarches sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h30

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 22 septembre 2023 à 20h00 en mairie.